

bilinguisme individuel seulement là où il y a un besoin réel de fournir efficacement des services au public ou aux fonctionnaires. On encouragera les gérants à réorganiser les tâches de façon à ce que les services requis soient fournis, partout où c'est possible, par des fonctionnaires travaillant dans leur première langue officielle plutôt que par des fonctionnaires travaillant dans les deux langues. Cette approche relative au caractère de l'institution bilingue garantira que la capacité bilingue requise de l'institution existera partout où cela est nécessaire mais la façon d'organiser les ressources sera différente. De cette façon, les fonctionnaires auront des possibilités accrues de demeurer unilingues et de faire une carrière dans la Fonction publique dans leur première langue officielle.

Deux mises en garde s'imposent ici. D'abord, bien qu'une réduction du nombre de postes bilingues soit à prévoir, il ne faudrait pas s'attendre à une diminution spectaculaire du nombre actuel de ces postes puisque l'on doit accorder une grande importance aux services fournis par les institutions fédérales. Ensuite, les services offerts par les institutions fédérales sont aussi nombreux que diversifiés et même si des arrangements administratifs peuvent permettre aux employés de travailler dans leur langue préférée, il restera un nombre incompréhensible de situations dans lesquelles un fonctionnaire fédéral devra travailler dans les deux langues à cause de la nature, du niveau ou de la situation du poste qu'il occupe.